

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: 85400828.1

⑤① Int. Cl.⁴: **A 45 D 40/26**

⑱ Date de dépôt: 26.04.85

⑳ Priorité: 07.05.84 FR 8407059
17.04.85 FR 8505773

⑦① Demandeur: **L'OREAL, 14, Rue Royale, F-75008 Paris (FR)**

④③ Date de publication de la demande: 21.11.85
Bulletin 85/47

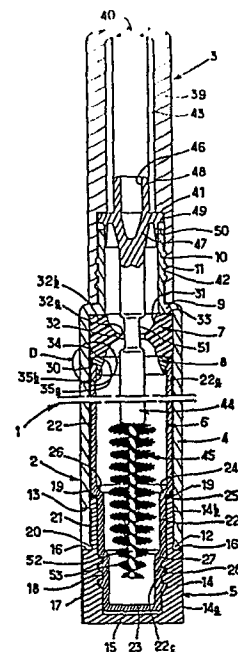
⑦② Inventeur: **Goncalves, Antonin, 41, rue du Lac Marchais, F-95410 Groslay (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI NL**

⑦④ Mandataire: **Peuscet, Jacques et al, 3, Square de Maubeuge, F-75009 Paris (FR)**

⑤④ **Ensemble de maquillage, notamment pour les cils, permettant de prélever une quantité predeterminée de produit de maquillage.**

⑤⑦ Cet ensemble (1) comprend un récipient (2) pour le mascara, un capuchon (3) et une tige (44) portant une brosse (45) qui pénètre dans le récipient (2) par un passage traversant axialement un organe d'essorage (7), qui présente une zone d'essorage définissant un passage (32a) dont la section droite S_0 est plus réduite que celle S de la brosse (45) à l'état de repos. L'organe (7) est formé d'une lèvres (32) dont la bordure intérieure définit le passage (32a) et qui est raccordée par sa périphérie à une bague (32b) de plus grande épaisseur, qui peut subir, par une compression axiale exercée sur elle, une déformation élastique conduisant à une variation de la section S_0 . Le moyen de commande de la compression est une bague de réglage (5) coopérant avec un réservoir (6) de mascara, logé dans un corps d'habillage (4). On peut donc régler le degré de la compression sur l'organe (7) et, par conséquent, la force avec laquelle sera réalisé l'essorage.



ENSEMBLE DE MAQUILLAGE, NOTAMMENT POUR LES CILS, PERMETTANT DE PRELEVER UNE QUANTITE PREDETERMINEE DE PRODUIT DE MAQUILLAGE.

La présente invention se rapporte à un ensemble de maquillage, plus particulièrement destiné au maquillage des
5 cils au moyen d'un produit renforçateur de cils, encore appelé mascara, cet ensemble de maquillage permettant de prélever une quantité de produit de maquillage que l'utilisateur peut choisir, à chaque application, en fonction de ses besoins.

Un applicateur de mascara conventionnel comporte
10 un récipient contenant le mascara et un capuchon amovible qui est destiné à fermer le récipient et qui constitue une poignée permettant de manipuler une brosse portée par l'extrémité d'une tige solidaire du capuchon. En position de fermeture du récipient, la tige et la brosse, qui lui est
15 associée, plongent dans le récipient. Lorsque l'on retire la tige du récipient, on prélève sur la brosse une certaine quantité de mascara, que l'on peut alors appliquer sur les cils.

La brosse pénètre généralement à l'intérieur du ré-
20 cipient par un orifice sensiblement circulaire bordé par une lèvre simple dont le rôle est d'exercer une action d'essorage sur les poils de la brosse, dans le but d'éliminer l'excès de produit de maquillage prélevé par la brosse à l'intérieur du récipient. Le diamètre de cet orifice circu-
25 laire doit être inférieur au diamètre minimum de la brosse mesuré au sommet des poils, de façon que la lèvre souple qui borde l'orifice puisse exercer une action d'essorage de la brosse lors de l'extraction de cette dernière hors du réci-
pient.

30 On constate qu'avec cette structure classique de lèvre d'essorage, la quantité de mascara retenue par la brosse à chaque extraction de la tige hors du récipient est sensiblement toujours la même. Or, le fait que l'utilisateur ne puisse pas contrôler la quantité de mascara retenue à
35 chaque fois par la brosse représente souvent une gêne pour lui.

En effet, le maquillage des cils inférieurs nécessite, en règle générale, moins de mascara que celui des cils supérieurs ; par ailleurs, la quantité de mascara appliquée lors d'une opération de maquillage dépend de la nature des cils à
5 maquiller ainsi que du type de maquillage souhaité. Ainsi, d'une part, les cils à maquiller peuvent être plus ou moins longs, plus ou moins épais et plus ou moins rapprochés, et, d'autre part, l'utilisateur peut souhaiter obtenir un maquillage épais ou léger avec une séparation plus ou moins
10 fine des cils.

Pour faciliter les gestes du maquillage des cils, on a donc recherché un moyen permettant à l'utilisateur de contrôler la quantité de mascara recueillie à chaque prélèvement, par exemple afin d'éviter à l'utilisateur désirant
15 réaliser un maquillage léger ou un maquillage des cils du bas de l'oeil, de disposer d'une brosse trop chargée en mascara, ou encore à l'utilisateur souhaitant réaliser un maquillage épais ou un maquillage des cils supérieurs d'avoir à replonger constamment la tige porte-brosse dans le récipient.

C'est ainsi qu'il a été proposé, par le brevet européen n° 0 002 301, de faire varier la superficie de la section transversale de l'orifice ménagé pour le passage de la brosse à travers l'organe d'essorage, ou, en variante, de remplacer un orifice par un autre ayant une superficie de section transversale différente. Ainsi, pour une
25 section transversale maximale de cet orifice, on réalise un essorage faible, ce qui correspond à une brosse plus chargée en produit de maquillage, et, pour une section transversale minimale de cet orifice, on réalise un essorage fort, ce qui correspond à une brosse moins chargée en
30 produit de maquillage.

Différents modes de réalisation d'organes d'essorage adaptés pour assurer cette fonction sont indiqués dans le brevet européen précité. Toutefois, ces modes de
35 réalisation font appel à des organes d'essorage assez com-

pliqués qui nécessitent de modifier complètement la structure du récipient de mascara en vue de leur adaptation dans l'embouchure de celui-ci, et/ou à des organes d'essorage qui, étant, par définition, réalisés en un matériau souple pour leur permettre de jouer le rôle d'essoreur, et étant 5 soumis à des mouvements de pivotement hélicoïdal, de torsion ou de pliage, pour obtenir un passage de sortie de brosse ayant une section droite de superficie variable, présentent le risque de s'abîmer très rapidement. De plus, pour certains modes de réalisation, le réglage de la quantité de 10 mascara retenue par la brosse peut être estimé imparfait, ou encore la quantité recueillie sur la brosse pour une application peut ne pas être uniformément répartie à la périphérie de la brosse.

15 La présente invention permet de remédier aux inconvénients précités. A cet effet, elle propose un organe d'essorage comportant une lèvre d'essorage simple, de forme annulaire, sur laquelle aucune contrainte ne s'exerce lorsque l'utilisateur est amené à modifier, en agissant sur 20 un moyen de commande approprié, la section droite de l'orifice circulaire bordé par cette lèvre. La modification de cette section droite s'effectue par compression uniforme d'une bague relativement épaisse à laquelle est reliée la lèvre d'essorage à sa périphérie : il en résulte, d'une 25 part, que le risque d'abîmer l'organe d'essorage lors des différentes manoeuvres permettant de modifier la section droite de l'orifice bordé par la lèvre, est nul, et, d'autre part, que cet orifice reste sensiblement circulaire quelle que soit la superficie choisie pour sa section droite. Ainsi, à l'avantage d'une structure simple, s'ajoute 30 celui d'un fonctionnement donnant toute satisfaction. En outre, la forme générale de l'organe d'essorage selon la présente invention reste analogue à celle des organes d'essorage classiques, si bien que l'on peut réaliser des dispositifs de maquillage pour les cils présentant une structure 35

d'ensemble ne différant pas d'une manière sensible de la structure classique de ces dispositifs.

Conformément à un mode préféré de réalisation de la présente invention, le moyen de commande précité est
5 constitué par une bague de réglage disposée à la base du récipient, le pivotement de cette bague -qui constitue un geste très simple pour l'utilisateur- faisant monter un réservoir dont la bordure supérieure vient comprimer l'organe d'essorage comme indiqué précédemment, cet organe ainsi
10 que le réservoir étant logé dans un corps d'habillage dont la partie supérieure comporte, de la manière habituelle, des moyens de fixation du capuchon amovible doté de sa tige porte-brosse.

On signalera, en outre, que le réglage du diamètre
15 de l'orifice bordé par la lèvre d'essorage selon l'invention est extrêmement fiable, du fait notamment que l'on peut faire tourner la bague de réglage précitée sur un angle relativement important.

Enfin, l'ensemble selon la présente invention possède
20 l'avantage complémentaire de pouvoir être fabriqué à partir d'éléments faciles à obtenir par moulage, faciles à monter, et ne posant pas de problème pour réaliser l'étanchéité requise.

La présente invention a donc pour objet le produit
25 industriel nouveau que constitue un ensemble de maquillage, notamment pour les cils, comprenant un récipient renfermant un produit de maquillage fluide ou pâteux, un capuchon amovible s'assemblant sur le récipient, une tige solidaire du capuchon, disposée sensiblement selon son axe et faisant
30 saillie par rapport audit capuchon, et une brosse portée par l'extrémité de la tige qui est opposée au capuchon, dans le prolongement de ladite tige, un organe d'essorage étant disposé à l'entrée du récipient dans lequel la brosse

dénètre axialement par un passage délimité par la bordure intérieure d'une lèvre d'essorage réalisée en matériau élastique, la zone d'essorage définie par le passage précité ayant une section droite S_0 plus réduite que la section droite S de la brosse à l'état de repos, caractérisé par le fait que la lèvre d'essorage est raccordée par sa périphérie à une bague réalisée en matériau élastique, bague qui présente une plus grande épaisseur que ladite lèvre et qui constitue avec elle l'organe d'essorage, ledit organe d'essorage étant susceptible de subir une déformation élastique conduisant à une variation de la section S_0 du passage destiné à la brosse sous l'action d'un moyen de commande qui fait varier la compression axiale de la bague précitée.

On préfère que l'organe d'essorage soit constitué d'une pièce unique au voisinage du plan transversal médian de laquelle est disposée la lèvre d'essorage. Conformément à un mode particulier de réalisation de ladite lèvre d'essorage, celle-ci est raccordée au plan d'extrémité de la bague par des parois cintrées dont la concavité est tournée en direction de l'axe du passage prévu pour la brosse.

Selon des caractéristiques avantageuses, le récipient est constitué d'un élément mobile et d'un élément fixe, entre lesquels est interposée la bague de l'organe d'essorage, l'élément mobile étant susceptible d'une translation axiale par rapport à l'élément fixe et étant relié au moyen de commande ; l'élément fixe du récipient est constitué d'un tube raccordé, à son extrémité opposée à celle coopérant avec le moyen de commande, à un goulot comportant des moyens complémentaires de moyens portés par le capuchon en vue de l'assemblage de ce dernier sur le goulot, le raccordement dudit tube et du goulot constituant un épaulement annulaire contre lequel l'organe d'essorage est en appui ; l'élément mobile du récipient porte intérieurement, le long de sa bordure supérieure, une bague d'appui assurant l'étanchéité entre ledit élément mobile et l'organe d'essorage et répartissant

la force de compression appliquée contre la bague dudit organe d'essorage ; le passage délimité par la lèvre d'essorage quand l'organe d'essorage est à l'état non contraint, présente une section droite S_0 égale ou légèrement inférieure à celle de la portion de la tige porte-brosse, qui plonge dans le récipient ; dans la position d'assemblage du capuchon sur le récipient, la tige de la brosse présente une section réduite dans sa région située dans le passage de l'organe d'essorage.

10

Dans une première variante de réalisation, l'élément mobile du récipient est constitué par un réservoir, dont la bordure supérieure exerce une force d'appui sur l'organe d'essorage ; l'élément fixe du récipient est constitué par la paroi d'un corps d'habillage entourant le réservoir susmentionné ; la base cylindrique du réservoir porte extérieurement un filetage coopérant avec un filetage complémentaire porté intérieurement par une bague de réglage, ladite bague de réglage constituant le moyen de commande et étant montée solidaire en translation du corps d'habillage.

25

Le corps d'habillage peut comporter, le long de sa bordure opposée à l'organe d'essorage, un bourrelet d'accrochage de la bague de réglage.

30

Selon une deuxième variante de réalisation, l'élément mobile du récipient est constitué par un réservoir dont la bordure supérieure exerce une force d'appui sur l'organe d'essorage ; l'élément fixe du récipient est constitué par la paroi d'un corps d'habillage entourant le réservoir ; une bague de réglage constituant le moyen de commande coopère

35

par un filetage avec le corps d'habillage, dans la zone du récipient qui est opposée à celle qui reçoit le capuchon, ladite bague de réglage venant en appui contre le fond du réservoir. De préférence, la bague de réglage constitue une cuvette cylindrique dont le fond porte, selon son axe et à l'intérieur de la cuvette, un filetage mâle en saillie, ledit filetage mâle coopérant avec un filetage femelle solidaire du corps d'habillage et disposé selon l'axe dudit corps, l'extrémité du filetage mâle venant en appui contre le fond du réservoir. Avantageusement, le filetage femelle du corps d'habillage est porté par le fond d'un manchon qui est fixé sur celle des extrémités du corps d'habillage, qui ne reçoit pas le capuchon, ladite extrémité étant ouverte.

Par ailleurs, l'ensemble de maquillage selon la présente invention comporte avantageusement un moyen, indiquant le degré de la compression exercée sur l'organe d'essorage.

Ainsi, dans le cas de la première variante précitée, on peut prévoir que la bague de réglage pénètre à l'intérieur du corps d'habillage par une paroi cylindrique comportant, sur sa face externe, une succession de repères, qui sont disposés radialement et qui apparaissent tour à tour devant une fenêtre du corps d'habillage lors du pivotement de ladite bague de réglage. Ces repères sont imprimés notamment par la technique connue du marquage à chaud.

On peut, toutefois, conformément à la présente invention, faire appel à des moyens de repérage moins coûteux que ceux utilisant la technique du marquage à chaud. Ainsi, dans le cas où le récipient de l'ensemble de maquillage selon la présente invention est constitué par un élément mobile et par un élément fixe, l'élément mobile étant relié à une bague de réglage qui constitue le moyen de commande, il est très intéressant que le moyen indiquant le degré de compression de l'organe d'essorage comporte :

5 - en premier lieu, un premier repère formé par une lumière pratiquée dans la paroi latérale de l'une des deux parties que constituent, d'une part, l'élément fixe, et, d'autre part, la bague de réglage, ladite lumière laissant apparaître un organe sous-jacent qui est d'une teinte différente de celle de la partie qui porte ledit premier repère ;

10 - en second lieu, plusieurs seconds repères formé chacun par une lumière pratiquée dans la paroi latérale de celle des deux parties précitées qui ne porte pas le premier repère, ladite lumière laissant apparaître un organe sous-jacent qui est d'une teinte différente de celle de la

15 partie qui porte lesdits seconds repères, chacun desdits seconds repères étant susceptible de venir au droit du premier repère pour une position donnée de la bague de réglage.

Conformément à un mode de réalisation préféré, l'élément fixe comporte la lumière qui forme le premier repère, et la bague de réglage comporte les lumières qui forment les seconds repères.

De préférence, les lumières formant les seconds repères présentent des formes et/ou des tailles différentes. Il est souhaitable que les formes et/ou tailles des lumières formant les seconds repères soient associées à l'état de compression de l'organe d'essorage. Ainsi, les lumières formant les seconds repères peuvent présenter des formes circulaires, dont le diamètre est associé à la section S_0 de l'organe d'essorage.

30 Conformément à un mode de réalisation particulier de l'ensemble selon la présente invention, les axes des lumières formant les seconds repères sont disposés dans un même plan perpendiculaire à l'axe de la bague de réglage.

On prévoira avantageusement que les lumières formant les seconds repères soient au nombre de trois.

35

Dans le cas où l'élément mobile du récipient est constitué par un réservoir dont la bordure supérieure exerce une force d'appui sur l'organe d'essorage, l'élément fixe est constitué par la paroi d'un corps d'habillage entourant le réservoir, apte à recevoir le capuchon à l'une de ses extrémités, et portant, à son extrémité opposée, un manchon dont le fond comporte un filetage coopérant avec un filetage complémentaire qui est porté par le fond de la bague de réglage et dont l'extrémité libre est en appui contre le fond du réservoir, on prévoira avantageusement que le manchon présente une couleur différente de celle(s) de la bague de réglage et du corps d'habillage, et constitue l'organe sous-jacent formant, avec les lumières pratiquées respectivement dans le corps d'habillage et la bague, respectivement le premier et le seconds repères.

Dans le cas précité et également dans le cas où c'est l'élément fixe qui comporte la lumière formant le premier repère, tandis que la bague de réglage comporte les lumières formant les seconds repères, on prévoira avantageusement que la lumière formant le premier repère soit constituée par une échancrure de la bordure du corps d'habillage opposée à celle qui reçoit le capuchon, le manchon portant une protubérance apte à venir se loger dans ladite échancrure.

Conformément à un mode particulier de réalisation de la présente invention, les parois latérales du corps d'habillage et de la bague de réglage se situent dans le prolongement l'une de l'autre.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire ci-après, à titre purement illustratif et non limitatif, trois modes de réalisation représentés sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

5 - La figure 1 est une vue partielle, à échelle agrandie et en coupe axiale, d'un ensemble de maquillage selon le premier mode de réalisation précité, le capuchon étant assemblé sur le récipient et l'organe d'essorage étant à l'état non contraint ;

10 - la figure 2 est une vue analogue à la figure 1 du même ensemble de maquillage, le capuchon occupant la même position relative par rapport au récipient que sur la figure 1, mais étant représenté partiellement, et l'organe d'essorage dans un état où il est soumis à une compression ;

15 - la figure 3 est une vue en perspective de la bague permettant de régler l'intensité de l'essorage pour l'ensemble de maquillage des figures 1 et 2 ;

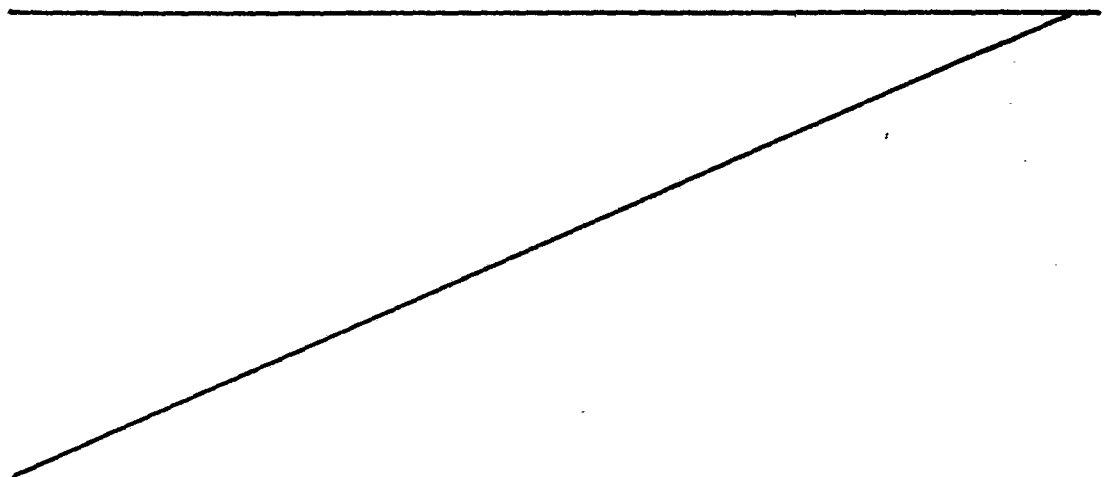
- la figure 4 est une vue, à échelle agrandie, du détail D de la figure 1 ;

20 - la figure 5 est une vue à échelle agrandie et en coupe axiale de la partie inférieure d'un ensemble de maquillage selon le deuxième mode de réalisation précité, l'organe d'essorage étant à l'état non contraint, la partie supérieure de cet ensemble de maquillage étant strictement identique à celle de l'ensemble de maquillage de la figure 1 ;

25

30

35



- la figure 6 est une vue analogue à la figure 5 du même ensemble de maquillage, l'organe d'essorage étant dans un état où il est soumis à une compression.;

5

- la figure 7 est une vue en perspective éclatée et à échelle agrandie de la bague de réglage, du manchon et de l'extrémité-base du corps d'habillage d'un ensemble de maquillage selon le troisième mode de réalisation précité ;

10

- la figure 8 est une vue partielle, à échelle encore plus agrandie et en coupe axiale, de l'ensemble de maquillage de la figure 1, le capuchon étant assemblé sur le récipient et l'organe d'essorage étant dans un état où il est soumis à une compression axiale maximale.

15

Si l'on se réfère aux figures 1 à 4, on voit que l'on a désigné par 1, un ensemble de maquillage utilisé pour l'application de mascara sur les cils. L'ensemble 1, en position fermée, tel qu'on peut le voir sur la figure 1, se présente sous la forme d'un bâtonnet qui résulte de l'assemblage d'un récipient cylindrique 2 et d'un capuchon cylindrique 3, de diamètre extérieur légèrement inférieur à celui du récipient 2.

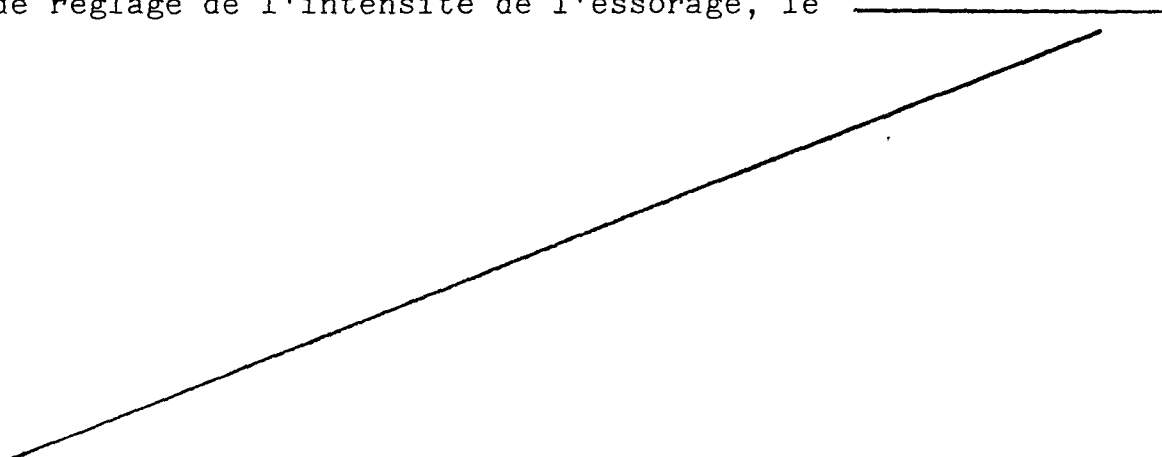
20

Le récipient 2 est lui-même constitué par un corps d'habillage 4 à la base duquel s'assemble une bague 5 de réglage de l'intensité de l'essorage, le

25

30

35



corps d'habillage 4 et la bague 5 définissant un espace interne dans lequel est logé un réservoir de mascara 6, surmonté par un organe d'essorage 7, avec interposition d'une bague d'appui 8.

5 Le corps d'habillage 4, réalisé en une matière plastique comme le polypropylène, consiste en un élément tubulaire cylindrique ouvert à ses deux extrémités. Au voisinage de son extrémité supérieure, le corps d'habillage 4 comporte un épaulement annulaire 9 au-delà duquel il présente un
10 diamètre plus faible, de manière à constituer un goulot 10 portant extérieurement un filetage 11. A son extrémité inférieure, la paroi interne du corps d'habillage 4 comporte un bourrelet d'accrochage 12 dont le rôle est indiqué plus loin. De plus, une échancrure ménageant une fenêtre
15 13, dont le rôle est également indiqué plus loin, est pratiquée le long du bord inférieur du corps 4. Cette fenêtre 13 est délimitée par deux bords opposés de même hauteur disposés à faible distance l'un de l'autre selon des génératrices du corps 4.

20 La bague de réglage 5, qui ferme le corps 4 à sa partie inférieure, est réalisée en une matière plastique comme un polystyrène résistant au choc ; elle est constituée par un manchon cylindrique 14 raccordé à un fond
15 15. La paroi externe du manchon 14 présente, sensiblement à mi-hauteur, un décrochement annulaire radial 16, au-delà duquel il présente une épaisseur plus faible. La partie inférieure 14a, de plus grand diamètre externe, du manchon 14 présente une épaisseur supérieure à celle du fond 15 ; en outre, elle comporte extérieurement et sur la totalité
25 de sa périphérie des stries axiales 17, et, intérieurement, un filetage 18. Quant à la partie supérieure 14b du manchon 14, elle se termine par un bord arrondi 19 et elle présente extérieurement une gorge annulaire 20 dont le bord inférieur se situe dans le même plan que celui du décroche-
30 ment 16. De plus, dans la partie 14b du manchon 14, est
35

formée une zone en creux 21 de faible épaisseur, délimitée par deux bords transversaux disposés selon des génératrices du manchon 14 et deux bords longitudinaux disposés dans des plans transversaux dudit manchon 14, le bord longitudinal inférieur étant voisin du bord supérieur de la gorge 20. La zone en creux 21 porte des inscriptions allant de 1 à 4 par exemple, disposées parallèlement aux bords longitudinaux de ladite zone 21, ces inscriptions figurant par exemple sur une feuille mince collée contre le fond de la zone 21.

En position d'assemblage de l'ensemble 1, la bague de réglage 5 est introduite par la partie supérieure 14_z de son manchon 14 dans le corps 4 dont le bourrelet 12 assure la retenue en translation par pénétration dans la gorge 20 dudit manchon 14, la bague 5 restant libre en rotation autour de l'axe de l'ensemble 1.

Le corps 4 et la bague 5 délimitent un espace intérieur dans lequel se trouve logé le réservoir 6 réalisé en une matière plastique comme le polypropylène. Ce réservoir 6 se compose d'un fourreau tubulaire 22 réuni, à sa base, à un fond 23 et ouvert à sa partie supérieure. Entre sa bordure libre et le fond 23, le fourreau tubulaire 22 comporte successivement une partie cylindrique 22_a dont le diamètre extérieur est légèrement inférieur au diamètre intérieur du corps 4, puis une partie cylindrique 22_b de diamètre plus faible, et enfin, une partie cylindrique 22_c de diamètre encore plus faible. Les parties 22_a et 22_b sont réunies par un décrochement annulaire 24 ménageant une portée externe annulaire 25 et présentant une paroi interne 26 de forme tronconique, s'évasant vers l'ouverture libre du réservoir 6. Quant aux parties 22_b et 22_c, elles sont réunies par un épaulement 27, de forme tronconique, s'évasant dans la même direction que la paroi 26. La partie 22_c porte extérieurement un filetage 28 destiné à coopérer avec le filetage 18 du manchon 14 de la bague de réglage 5.

Au voisinage de sa bordure libre, la paroi interne

de la partie 22a du réservoir 6 porte un bourrelet annulaire 29 (figure 4), au-dessus duquel elle présente un décrochement radial 30 vers l'extérieur.

L'organe d'essorage 7 est réalisé en caoutchouc et il consiste en un élément cylindrique présentant un canal de traversée central 31 ayant la forme d'un diabolo qui présente une symétrie de révolution par rapport à l'axe dudit élément cylindrique, ainsi qu'un plan médian de symétrie perpendiculaire audit axe. Il est donc ainsi constitué, dans ce plan médian de symétrie, une lèvre d'essorage 32 dont la bordure intérieure définit un passage 32a ménagé pour la brosse de maquillage décrite plus loin, cette lèvre d'essorage 32 étant, à sa périphérie, raccordée à une bague 32b d'une épaisseur environ cinq fois plus grande que celle de la lèvre 32, lorsque l'organe d'essorage 7 est à l'état non contraint, comme montré sur la figure 1.

En position d'assemblage, l'organe d'essorage 7 est en appui par sa paroi annulaire supérieure 33 contre la paroi interne de l'épaulement 9 du corps 4, le diamètre interne de cette paroi annulaire 33 étant légèrement inférieur au diamètre interne du goulot 10, et, par sa paroi annulaire inférieure 34, à la fois contre la face supérieure de la bague 8 et la bordure libre du réservoir 6.

La bague 8, réalisée en une matière plastique comme le polypropylène, comporte une paroi interne cylindrique à sa partie supérieure 35a si l'on considère la bague 8 dans sa position de montage, puis tronconique à sa partie inférieure 35b, s'évasant depuis la zone de jonction avec la partie cylindrique 35a, et une paroi externe cylindrique avec un décrochement radial 36, se situant sensiblement au niveau de la zone de jonction des parties 35a et 35b, et partageant la paroi externe en deux zones 37a et 37b, la zone inférieure 37b, de plus petit diamètre, portant une gorge annulaire 38 destinée à coopérer avec le bourrelet annulaire 29 du réservoir 6, le décrochement

36 étant, en position de montage, en appui contre le décrochement 30 dudit réservoir 6.

Le capot 3 est réalisé en une matière plastique du type acrylonitrile-butadiène-styrène. Il est constitué par une jupe cylindrique 39 raccordée à un fond 40. A quelque distance de son bord libre, la jupe 39 comporte un décrochement interne 41 de sa paroi au-delà duquel elle présente une épaisseur plus faible. La partie terminale de plus faible épaisseur comporte un filetage interne 42 destiné à coopérer avec le filetage 11 du goulot 10 du récipient 2. En outre, la partie de la jupe 39 de plus grand diamètre porte intérieurement deux nervures axiales 43 diamétralement opposées.

Le capuchon 3 porte, disposée selon son axe, une tige 44 réalisée en une matière plastique comme le polypropylène et terminée par une brosse 45. La tige 44 fait saillie par rapport au capuchon 3. Elle se compose d'un élément principal cylindrique dont le diamètre extérieur, à partir du voisinage de son extrémité supérieure, augmente progressivement puis redevient constant. Sa paroi supérieure présente un évidement axial 46, de sorte que l'élément principal cylindrique est, à sa partie supérieure, réuni à une paroi tronconique 47 puis cylindrique 48. La tige 44 comporte, au niveau de la jonction entre les parois 47 et 48, une collerette annulaire externe 49 destinée à venir en appui contre le décrochement 41 de la paroi interne de la jupe 39, et portant, dirigée à l'opposé de la paroi 48, une lèvre 50, légèrement tronconique, s'évasant à partir de ladite collerette 49 et s'effilant en direction de son extrémité libre.

Par ailleurs, la partie cylindrique 48 présente, diamétralement opposées, deux rainures axiales (non référencées) dans lesquelles viennent se loger les nervures 43 lors de l'assemblage de la tige 44 sur le capuchon 3.

L'élément principal de la tige 44 présente, en outre, un étranglement 51 de sa section sur une hauteur

correspondant sensiblement à celle de l'organe d'essorage 7. En position d'assemblage, lorsque l'organe d'essorage 7 est à l'état non contraint (figure 1), la zone de l'étranglement 51 se situe sensiblement dans le canal de traversée 31 en forme de diabololo de l'organe d'essorage 7, et à l'état complètement comprimé, ----- la lèvre d'essorage 32 se situe encore en vis-à-vis de la zone de l'étranglement 51. Par ailleurs, le diamètre de la tige 44, dans la zone de l'étranglement 51, est légèrement inférieur, à la limite égal, au diamètre de l'ouverture 32a délimitée par la lèvre d'essorage 32, lorsque l'organe d'essorage 7 se trouve dans un état de compression axiale maximale.

La brosse 45 est constituée par une âme 52 qui est disposée dans l'axe de la tige 44 ; l'âme 52 est formée en repliant un fil métallique sur lui-même, puis en tordant ce fil ainsi doublé de manière à bloquer autour de l'âme 52 une rangée hélicoïdale de soies radiales 53. Le diamètre extérieur de la brosse 45, à l'état de repos, est sensiblement constant sauf à son extrémité libre où il diminue progressivement. Cependant, le diamètre extérieur minimal de la brosse 45 est légèrement supérieur à celui de l'ouverture 32a délimitée par la lèvre d'essorage 32 déjà lorsque l'organe 7 est à l'état non contraint. Par ailleurs, le diamètre de la partie principale de la tige 44, sauf dans la zone de l'étranglement 51, est légèrement supérieur ou égal ----- à celui de l'ouverture 32a délimitée par la bordure intérieure de la lèvre 32, déjà lorsque l'organe 7 n'est soumis à aucune contrainte.

Le montage de l'ensemble de maquillage 1 s'effectue comme suit :

On introduit l'organe d'essorage 7 dans le corps d'habillage 4 par son ouverture opposée au goulot 10 jusqu'à la mise en appui d'une face annulaire dudit organe 7 contre l'épaulement 9 du corps 4 ; on visse à fond la bague de réglage 5 sur la partie inférieure filetée 22c du réservoir 6, auquel on a fixé, par encliquetage du bourrelet 29

dans la gorge 38, la bague d'appui 8, dont la face annulaire supérieure vient se placer dans le même plan que la bordure libre du fourreau tubulaire 22 ; on introduit le sous-ensemble constitué par les bagues 5 et 8 et par le réservoir 6 dans le corps 4 par son ouverture opposée au goulot 10 et on le fait coulisser dans ledit corps 4 jusqu'à réaliser son accrochage par pénétration du bourrelet 12 dans la gorge 20. Dans cette position, la bague 8 et le bord supérieur du réservoir 6 se trouvent en simple appui étanche contre la paroi annulaire inférieure 34 de l'organe d'essorage 7, et le chiffre 1, figurant sur la zone en creux 21 de la partie supérieure 14b du manchon 14 de la bague 5 apparaît devant la fenêtre 13 du corps 4, ce qui signifie que l'organe d'essorage 7 est à l'état non contraint.

Parallèlement, on introduit à force la tige 44 dans le capuchon 3 jusqu'à mise en appui de la collerette 49 contre le décrochement 41 de la jupe 39, les rainures pratiquées dans la paroi 48 terminant la tige 44 recevant chacune une nervure 43 du capuchon 3.

On remplit le récipient 2 que l'on vient de constituer par du mascara et on vient fixer le capuchon 3 et la tige 44 portant la brosse 45 qui lui est solidaire par vissage sur le goulot 10 du corps 4.

Cet ensemble de maquillage fonctionne de la façon suivante :

Lorsque la brosse 45 est extraite du réservoir 6 alors que la bague de réglage 5 n'a pas été manoeuvrée, la lèvre d'essorage 32 se trouve, comme on l'a indiqué plus haut, dans une position où elle assurera un essorage de force minimale, ce qui signifie que la quantité de mascara recueillie par la brosse 45 sera maximale. Si l'utilisateur désire se maquiller à l'aide d'une brosse moins chargée en mascara, il lui suffit de faire pivoter la bague de réglage 5, cette manoeuvre étant facilitée par la présence de stries 17 sur la paroi externe du manchon 14, et ayant pour résultat de faire monter verticalement le réservoir 6 dont la

bordure supérieure et la bague 8 qui lui est associée compriment uniformément la bague périphérique 32b de l'organe d'essorage 7. Suivant l'ampleur que l'on a donné au mouvement de pivotement de la bague 5, apparaissent successivement, devant
5 la fenêtre 13, les chiffres 2, 3 et 4, qui indiquent par conséquent le degré de la compression exercée sur la bague 32b et, de ce fait, la force croissante de l'essorage, la quantité de mascara qui pourra être recueillie sur la brosse 45 diminuant proportionnellement.

10 Lors de la compression de l'organe 7, la concavité des parois cintrées délimitant, avec la lèvre 32, le canal de traversée 31 à travers l'organe 7, s'inverse, comme on peut le voir en comparant les figures 1 et 2, le diamètre de l'orifice 32a bordé par la lèvre 32 diminue, et la hauteur de la bordure
15 intérieure de la lèvre 32 augmente, ladite lèvre 32 ne subissant toutefois aucun dommage. En outre, la compression s'exerçant sur la bague 32b, d'une épaisseur relativement importante, l'organe 7 dans son ensemble ne présente aucun risque d'être abîmé même après de nombreuses manoeuvres pour changer le dia-
20 mètre de l'orifice 32a.

La présence de la zone d'étranglement 51 sur la tige de la brosse 44 empêche que la lèvre 32 ne soit en contact avec cette tige 44, alors que le capuchon 3 est en place sur le récipient 2 et quel que soit l'état dans lequel se trouve l'organe 7. On a vu, par ailleurs, que le
25 diamètre de la tige 44 était choisi pour que la partie de cette tige 44 qui plonge dans le mascara puisse subir également un essorage même dans le cas où l'organe d'essorage 7 n'est soumis à aucune contrainte.

Enfin, on peut facilement faire en sorte que l'ampleur de la rotation que l'on fait subir à la bague 5
30 soit importante et corresponde notamment à un tour complet environ : le réglage de la quantité de mascara que l'on peut alors recueillir sur la brosse est très faible. Dans ces conditions, on peut remplacer la zone en creux 21 par plusieurs zones distinctes portant chacune un chiffre indi-
35 quant le degré de compression de l'organe 7.

En se référant maintenant aux figures 5 et 6 relatives à un deuxième mode de réalisation de l'ensemble de maquillage selon l'invention, on voit que le récipient 102 est constitué, comme pour la première variante, par un corps d'habillage cylindrique 104 qui entoure un réservoir 106, le réservoir 106 étant susceptible de coulisser en translation à l'intérieur du corps d'habillage 104. Pour simplifier, les éléments analogues des premier et deuxième modes de réalisation ont été désignés, pour le deuxième mode de réalisation, par des numéros de référence augmentés de 100 par rapport aux références utilisées pour le premier mode de réalisation. La partie haute de l'ensemble de maquillage des figures 5 et 6 n'a pas été représentée, étant donné qu'elle est strictement identique à celle du premier mode de réalisation. Le réservoir 106 contient le produit de maquillage qui doit être distribué au moyen de la brosse 145 placée à l'extrémité de la tige 144 solidaire du capuchon vissé sur le corps d'habillage.

L'extrémité-base du corps d'habillage 104, c'est-à-dire celle qui ne porte pas le capuchon de l'ensemble de maquillage, est une extrémité ouverte comportant intérieurement un jonc d'encliquetage 166. Dans cette extrémité ouverte du corps d'habillage 104 vient s'encliqueter l'extrémité libre d'un manchon 164 dont la partie supérieure ouverte comporte extérieurement une gorge d'encliquetage susceptible de recevoir le jonc d'encliquetage 166 pour assurer la solidarisation du manchon 164 à la base du corps d'habillage 104. L'extrémité du manchon 164 qui est opposée à celle qui se fixe sur le corps d'habillage 104 comporte un fond 163 dans la zone centrale duquel est disposé un manchon qui porte intérieurement un filetage femelle 162. Le manchon 164 a la forme d'une cuvette cylindrique et reçoit intérieurement la partie basse du réservoir 106, ladite partie basse ayant un diamètre légèrement inférieur à celui du reste du réservoir 106 pour compenser l'épaisseur de la paroi latérale du manchon 164.

Sur le manchon 164 est disposée extérieurement une

bague de réglage 105 qui constitue une cuvette cylindrique dont la paroi latérale est disposée dans le prolongement de la paroi latérale du corps d'habillage 104. La bague de réglage 105 comporte un fond 161 qui vient en vis-à-vis du fond 163 du manchon 164. Le fond 161 porte selon son axe une saillie cylindrique sur laquelle est pratiqué extérieurement un filetage mâle 160. L'extrémité du filetage mâle 160 qui est opposée à la zone de raccordement avec le fond 161 vient en appui contre le fond 123 du réservoir 106. Le filetage mâle 160 coopère avec le filetage femelle 162, de sorte que par vissage, la bague de réglage 105 peut se déplacer axialement par rapport au manchon 164 et donc par rapport au corps d'habillage 104. Au cours d'un tel déplacement, la bague de réglage 105 pousse le réservoir 106 à l'intérieur du corps d'habillage 104 en provoquant sa translation vers l'organe d'essorage et, par conséquent, la compression de la bague dudit organe d'essorage. Un mouvement de dévissage de la bague de réglage 105 entraîne le mouvement de translation inverse du réservoir 106 qui est maintenu en appui contre l'extrémité du filetage mâle 160 par l'effort élastique exercé sur lui par l'organe d'essorage. Pour éviter tout risque de désolidarisation de la bague de réglage 105 par rapport au manchon 164, on prévoit extérieurement sur le manchon 164 une nervure annulaire 167 qui est logée dans un lamage annulaire 168 ménagé à l'intérieur de la bague de réglage 105, sur la paroi latérale de celle-ci ; la hauteur du lamage annulaire 168 est suffisante pour permettre la translation voulue de la bague de réglage 105 par rapport au manchon 164. Au moment de la mise en place de la bague de réglage 105 sur le manchon 164, la nervure annulaire 167 vient se positionner dans le lamage annulaire 168 par déformation élastique de la paroi latérale de la bague de réglage 105.

Ce second mode de réalisation du moyen de commande ----- permettant d'assurer la translation du réservoir par rapport au corps d'habillage et la compression de l'organe d'essorage présente l'avantage d'une grande simplicité de réalisa-

tion et de montage. Les avantages définis pour le premier mode de réalisation se retrouvent pour ce deuxième mode de réalisation.

5 On peut associer à l'ensemble de maquillage qui vient d'être décrit des moyens de repérage permettant de visualiser le degré de compression de l'organe d'essorage. Les figures 7 et 8 montrent un ensemble analogue à celui des figures 5 et 6 comportant des moyens de repérage réalisés
10 d'une manière particulièrement simple, ne faisant pas appel à la technique du marquage à chaud. Les éléments de l'ensemble des figures 7 et 8, analogues à ceux de l'ensemble des figures 5 et 6 ont été, en règle générale, désignés par des chiffres de référence supérieurs de 100 à ceux utilisés
15 pour ce dernier ensemble.

Le corps d'habillage 204 est identique au corps d'habillage 104, à ceci près que sa bordure inférieure comporte une échancrure en U 269, de faible hauteur et de faible largeur, dont le rôle est indiqué plus loin.

20 Le manchon 264 a également une structure sensiblement identique à celle du manchon 164 ; cependant, conformément à ce troisième mode de réalisation, il doit nécessairement être d'une couleur différente de celle du corps 204. Le manchon 264, également réalisé en matière plastique, mais
25 ayant une couleur différente de celle du corps d'habillage 204, est constitué par une jupe cylindrique 270 raccordée à un fond 263 présentant une ouverture centrale bordée par une jupe 271, également cylindrique, mais plus courte que la jupe périphérique 270, dirigée vers l'intérieur du manchon
30 264 et portant intérieurement un filetage femelle 262.

La bordure libre intérieure 272 de la jupe cylindrique 270 est biseautée, de manière à faciliter le coulisement relatif entre le réservoir 206 et le manchon 264, lors du montage de l'ensemble de maquillage 201.

35

Par ailleurs, la jupe 270 porte extérieurement, au voisinage du fond 263 du manchon 264, une nervure annulaire 267. Entre cette nervure 267 et la bordure libre de la jupe 270, cette dernière présente successivement un décrochement vers l'extérieur, situé sensiblement à mi-hauteur de ladite jupe 270, de façon à ménager une portée annulaire 267 a, puis une nervure annulaire 274, située sensiblement à mi-distance entre la portée 267a et la bordure libre de la jupe 270. Immédiatement au-dessus de la nervure 274, la jupe 270 présente une épaisseur sensiblement identique à celle qu'elle a dans sa partie inférieure, puis à partir d'un point situé au voisinage de la bordure libre, l'épaisseur de la jupe 270 augmente à nouveau, de manière à constituer un bourrelet annulaire 273, permettant l'accrochage du manchon 264 dans l'extrémité ouverte du corps 204, le bourrelet 273 venant alors se placer derrière un jonc périphérique d'encliquetage 212 que porte le corps d'habillage 204 à son extrémité inférieure.

La nervure annulaire 274 comporte, en direction de la bordure libre de la jupe 270, un appendice qui est disposé perpendiculairement à ladite nervure 274 et qui constitue un ergot 275 susceptible de venir se loger dans l'échancrure 269 de la bordure inférieure du corps d'habillage 204 en position d'assemblage de l'ensemble de maquillage 201.

La bague de réglage 205, qui ferme l'ensemble 201 à sa partie inférieure, est également sensiblement identique à la bague 105 ; sa couleur doit toutefois être différente de celle du manchon 264 ; elle est constituée par une jupe cylindrique 276 raccordée à un fond 261 présentant un diamètre extérieur sensiblement égal à celui du corps d'habillage 204 et portant, selon son axe, une saillie cylindrique 277 sur laquelle est pratiqué extérieurement un filetage mâle 260. En position d'assemblage de l'ensemble de maquillage 201, le fond 261 de la bague de réglage 205 vient en vis-à-vis du fond 263 du manchon 264 et le filetage mâle

260 coopère avec le filetage femelle 262, la bordure libre de la saillie 277 venant en appui contre le fond 223 du réservoir 206 qui est décrit plus loin. Ainsi, par vissage, 5 la bague de réglage 205 peut se déplacer axialement par rapport au manchon 264 et donc par rapport au corps d'habillage 204. Pour éviter tout risque de désolidarisation de la bague de réglage 205 par rapport au manchon 264, on prévoit un lamage annulaire 268 ménagé à l'intérieur de la jupe 276 10 de la bague 205. Ce lamage 268, dont la hauteur est suffisante pour permettre la translation voulue de la bague 205 par rapport au manchon 264, sert de logement à la nervure annulaire 267 du manchon 264.

Pour faciliter la manoeuvre de la bague de réglage 205, 15 cette dernière présente extérieurement, sur environ les 2/3 de sa hauteur, à partir du fond 261, des stries axiales 278.

Par ailleurs, au voisinage de la bordure libre de la jupe 276, dans la partie non striée de celle-ci et au-dessus du lamage 268, sont pratiquées trois ouvertures circulaires 279, 20 280 et 281 dont les centres sont disposés dans un même plan perpendiculaire à l'axe de la bague 205 et dont les diamètres vont en augmentant.

Le corps d'habillage 204 et le manchon 264 délimitent un espace intérieur dans lequel se trouve logé le réservoir 206 25 identique au réservoir 106 et se composant -----
----- d'un fourreau tubulaire 222 réuni, à sa base, à un fond 223 et ouvert à sa partie supérieure. Le fourreau tubulaire 222 comporte, entre sa bordure libre et le fond 223, une partie cylindrique 222a dont le diamètre 30 extérieur est légèrement inférieur au diamètre intérieur du corps 204, puis, dans sa région inférieure, une partie cylindrique 222b de diamètre plus faible, de manière à pouvoir compenser l'épaisseur de la paroi latérale du manchon 264,

les parties 222a et 222b étant réunies par un épaulement 222c de forme tronconique, s'évasant vers l'ouverture libre du réservoir 206.

5 Au voisinage de sa bordure libre, la paroi interne de la partie 222a du réservoir 206 comporte un bourrelet annulaire 229, au-dessus duquel elle présente un décrochement annulaire 230 vers l'extérieur.

10 L'organe d'essorage 207, la bague 208, le capot 203, la tige 245 et la brosse 244 sont strictement identiques à ceux du premier mode de réalisation décrit. Leurs éléments portent des chiffres de référence supérieurs de 200 à ceux des éléments analogues de ce premier mode de réalisation.

15 Le montage de l'ensemble de maquillage 201 s'effectue comme celui de l'ensemble 101. -----

20 Si le vissage est effectué à fond, -----
comme c'est le cas représenté sur la figure 8, la nervure 267 est en appui contre la bordure du lamage 268 qui est voisine du fond 261 de la bague 205, et la bordure libre de cette dernière vient à proximité de la nervure 274 du manchon 264.

25 Par ailleurs, lorsque la bague 205 est mise en place sur le manchon 264, on peut voir, à travers les orifices 279, 280 et 281, la couleur du manchon 264, qui, comme on l'a indiqué ci-dessus, est différente de celle de la bague 205. Sont ainsi constitués trois repères dont le rôle est décrit
30 plus loin.

Lorsque l'on introduit le sous-ensemble constitué par le manchon 264 et la bague de réglage 205 dans le corps 204 par son ouverture opposée au goulot 210 et qu'on le fait coulisser dans ledit corps 204 jusqu'à réaliser son accrochage par passage du bourrelet 273 du manchon 264 derrière le bourrelet 212
35

du corps 204, l'ergot 275 du manchon 264 apparaît dans l'échancrure 269 du corps 204. Comme le corps 204 et le manchon 264 sont de couleur différente, il est ainsi constitué un repère dont le rôle est également indiqué plus loin.

Si le manchon 264 est complètement vissé à l'intérieur de la bague 205, l'ergot 275 se situe au droit de l'orifice 279 de plus petit diamètre, et l'organe d'essorage 207 se trouve à l'état de compression axiale maximale, ce qui est le cas de la figure 8. En effet, la bague de réglage 205, a, dans cette position, par l'extrémité libre de la saillie 277, poussé complètement le réservoir 206 à l'intérieur du corps d'habillage 204 en provoquant sa translation vers l'organe d'essorage 207, et par conséquent la compression maximale de la bague 232 b dudit organe d'essorage 207.

Un mouvement de dévissage de la bague de réglage 205 entraîne le mouvement de translation inverse du réservoir 206 qui reste constamment maintenu en appui contre l'extrémité libre de la saillie 277 par l'effort élastique exercé sur lui par l'organe d'essorage 207.

Dans ce mouvement de dévissage, l'orifice 280 de diamètre moyen, puis l'orifice 281 de plus grand diamètre viennent successivement en regard de l'ergot 275, ce qui indique que l'organe d'essorage 207 se trouve respectivement dans une position de compression axiale moyenne, puis dans une position de compression axiale minimale.

Ensuite, on remplit le récipient 202 que l'on vient de constituer par du mascara puis on vient fixer le capuchon 203, duquel on a rendu solidaire la tige 244 portant la brosse 245, par vissage sur le goulot 210 du corps 204.

Cet ensemble de maquillage fonctionne de la façon suivante :

Lorsque la brosse 245 est extraite du réservoir 206 alors que la bague de réglage 205. se situe dans une position telle que l'orifice 281 se situe au droit de l'ergot 275, la lèvre
5 d'essorage 232 se trouve dans une position où elle assurera un essorage de force minimale, ce qui signifie que la quantité de mascara recueillie par la brosse sera maximale. L'utilisateur associe donc l'idée d'une ouverture 281 de plus
10 grand diamètre à une ouverture maximale de la lèvre d'essorage 232, donc à un maquillage avec une quantité importante de mascara.

Si l'utilisateur désire se maquiller à l'aide d'une brosse moins chargée en mascara, il lui suffit de faire pivoter la
15 bague de réglage 205, cette manoeuvre étant facilitée par la présence des stries 278 sur la paroi externe 276 de la bague 205, et ayant pour résultat de faire monter verticalement le réservoir 206 dont la bordure supérieure et la bague 208
qui lui est associée compriment uniformément la bague périphérique 232b de l'organe d'essorage 207. Suivant l'ampleur
20 que l'on a donnée au mouvement de pivotement de la bague 205, apparaissent successivement, en face de l'ergot 275, l'orifice 280 de moyen diamètre, puis l'orifice 279 de petit diamètre, indiquant respectivement que la quantité de mascara
25 qui pourra être recueillie sur la brosse 245 diminue proportionnellement, compte tenu de la force croissante de l'essorage.

Il est bien entendu que les modes de réalisation ci-dessus décrits ne sont aucunement limitatifs et pourront
30 donner lieu à toutes modifications désirables, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1 - Ensemble de maquillage, notamment pour les cils,
5 comprenant un récipient (2, 102, 202), renfermant un pro-
duit de maquillage fluide ou pâteux, un capuchon amovible
(3, 203) s'assemblant sur le récipient (2, 102, 202), une
tige (44, 144, 244), solidaire du capuchon (3, 203), dis-
posée sensiblement selon son axe et faisant saillie par
10 rapport audit capuchon (3, 203), et une brosse (45, 145,
245), portée par l'extrémité de la tige (44, 144, 244), qui
est opposée au capuchon (3, 203), dans le prolongement de
ladite tige (44, 144, 244), un organe d'essorage (7, 207)
étant disposé à l'entrée du récipient (2, 102, 202) dans
15 lequel la brosse (45, 145, 245) pénètre axialement par un
passage (32a, 232a) délimité par la bordure intérieure
d'une lèvre d'essorage (32, 232) réalisée en matériau élas-
tique, la zone d'essorage définie par le passage (32a, 232a)
ayant une section droite S_0 plus réduite que la section
droite S de la brosse (45, 145, 245) à l'état de repos,
20 caractérisé par le fait que la lèvre d'essorage (32, 232)
est raccordée par sa périphérie à une bague (32b, 232b)
réalisée en matériau élastique, bague qui présente une plus
grande épaisseur que ladite lèvre (32, 232) et qui constitue
avec elle l'organe d'essorage (7, 207), ledit organe d'es-
25 sorage (7, 207) étant -----
susceptible de subir une déformation élastique conduisant
à une variation de la section S_0 du passage (32a, 232a)
sous l'action d'un moyen de commande qui fait varier la
compression axiale de la bague (32b, 232b).

30 2 - Ensemble de maquillage selon la revendication 1,
caractérisé par le fait que l'organe d'essorage (7, 207)
est constitué d'une pièce unique au voisinage du plan trans-
versal médian de laquelle est disposée la lèvre d'essorage
35 (32, 232).

3 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que la lèvre d'essorage (32, 232) est raccordée au plan d'extrémité de la bague (32b, 232b) par des parois cintrées dont la concavité est tournée en direction de l'axe du passage (32a, 232 a) prévu pour la brosse (45, 145, 245).

4 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le récipient (2, 102, 202) est constitué d'un élément mobile (6, 106, 206) et d'un élément fixe (4, 104, 204) entre lesquels est interposée la bague (32b, 232b) de l'organe d'essorage (7, 207), l'élément mobile étant susceptible d'une translation axiale par rapport à l'élément fixe et étant relié au moyen de commande (5, 105, 205).

5 - Ensemble de maquillage selon la revendication 4, caractérisé par le fait que l'élément fixe (4, 104, 204) du récipient (2, 102, 202) est constitué d'un tube raccordé, à son extrémité opposée à celle coopérant avec le moyen de commande (5, 105, 205), à un goulot (10, 210) comportant des moyens complémentaires de moyens portés par le capuchon (3, 203), en vue de l'assemblage de ce dernier sur le goulot (10, 210), le raccordement dudit tube et du goulot (10, 210) constituant un épaulement annulaire (9, 209) contre lequel l'organe d'essorage (7, 207) est en appui.

6 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé par le fait que l'élément mobile (6, 106, 206) du récipient (2, 102, 202) porte intérieurement, le long de sa bordure supérieure, une bague d'appui (8, 208) assurant l'étanchéité entre ledit élément mobile (6, 106, 206) et l'organe d'essorage (7, 207) et répartissant la force de compression appliquée contre la bague (32b, 232b) dudit organe d'essorage (7, 207).

7 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le passage (32a, 232a)

délimité par la lèvre d'essorage (32, 232), quand l'organe d'essorage (7, 207) est à l'état non contraint, présente une section droite So égale ou légèrement inférieure à celle de la portion de la tige (44, 144, 244), qui plonge dans le récipient (2, 102, 202).

8 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que, dans la position d'assemblage du capuchon (3, 203) sur le récipient (2, 102, 202), la tige (44, 144, 244) de la brosse (45, 145, 245) présente une section réduite dans sa région (51, 251) située dans le passage (32a, 232a) de l'organe d'essorage (7, 207).

9 - Ensemble selon la revendication 4 prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 5 à 8, caractérisé par le fait que l'élément mobile du récipient (2) est constitué par un réservoir (6), dont la bordure supérieure exerce une force d'appui sur l'organe d'essorage (7), que l'élément fixe du récipient (2) est constitué par la paroi d'un corps d'habillage (4) entourant le réservoir (6), et que la base cylindrique (22c) du réservoir (6) porte extérieurement un filetage (28) coopérant avec un filetage complémentaire (18) porté intérieurement par une bague de réglage (5), ladite bague de réglage (5) constituant le moyen de commande et étant montée solidaire en translation du corps d'habillage (4).

10 - Ensemble de maquillage selon la revendication 9, caractérisé par le fait que le corps d'habillage (4) comporte, le long de sa bordure opposée à l'organe d'essorage (7), un bourrelet d'accrochage (12) de la bague de réglage (5).

11 - Ensemble de maquillage selon la revendication 4 prise seule ou en combinaison avec l'une des revendications 5 à 8, caractérisé par le fait que l'élément mobile du récipient (102, 202) est constitué par un réservoir (106, 206), dont la bordure supérieure exerce une force

d'appui sur l'organe d'essorage (7, 207), que l'élément fixe du récipient (102, 202) est constitué par la paroi d'un corps d'habillage (104, 204) entourant le réservoir (106, 206), et qu'une bague de réglage (105, 205) constituant le moyen de commande coopère par un filetage avec le corps d'habillage (104, 204), dans la zone du récipient (102, 202) qui est opposée à celle qui reçoit le capuchon (3, 203), ladite bague de réglage (105, 205) venant en appui contre le fond du réservoir (106, 206).

12 - Ensemble de maquillage selon la revendication 11, caractérisé par le fait que la bague de réglage (105, 205) constitue une cuvette cylindrique, dont le fond (161, 261) porte, selon son axe et à l'intérieur de la cuvette, un filetage mâle (160, 260) en saillie, ledit filetage mâle coopérant avec un filetage femelle (162, 262) solidaire du corps d'habillage (104, 204) et disposé selon l'axe dudit corps, l'extrémité du filetage mâle (160, 260) venant en appui contre le fond du réservoir (106, 206).

13 - Ensemble de maquillage selon la revendication 12, caractérisé par le fait que le filetage femelle (162, 262) du corps d'habillage (104, 204) est porté par le fond (163, 263) d'un manchon (164, 264), qui est fixé sur celle (165) des extrémités du corps d'habillage (104, 204), qui ne reçoit pas le capuchon (3, 203), ladite extrémité (165) étant ouverte.

14 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé par le fait qu'il comporte un moyen indiquant le degré de la compression exercée sur l'organe d'essorage (7, 207).

15 - Ensemble selon les revendications 9 et 14 prises simultanément, caractérisé par le fait que la bague de réglage (5) pénètre à l'intérieur du corps d'habillage (4) par une paroi cylindrique (14b) comportant, sur sa face externe, une succession de repères, qui sont disposés radialement et qui apparaissent tour à tour devant une fenêtre

(13) du corps d'habillage (4) lors du pivotement de ladite bague de réglage (5).

16 - Ensemble de maquillage selon les revendications 4 et 14 prises simultanément, dans lequel le moyen de commande (5, 105, 205) est une bague de réglage, caractérisé
5 par le fait que le moyen indiquant le degré de compression de l'organe d'essorage (207) comporte :

- en premier lieu, un premier repère formé par une lumière (269) pratiquée dans la paroi latérale de l'une des deux
10 parties que constituent, d'une part, l'élément fixe (204), et, d'autre part, la bague de réglage (205), ladite lumière (269) laissant apparaître un organe sous-jacent qui est d'une teinte différente de celle de la partie qui porte ledit premier repère ;

- en deuxième lieu, plusieurs seconds repères formé chacun
15 par une lumière (279, 280, 281) pratiquée dans la paroi latérale de celle des deux parties précitées (205, 204) qui ne porte pas le premier repère, ladite lumière (279, 280, 281) laissant apparaître un organe sous-jacent qui est
20 d'une teinte différente de celle de la partie qui porte lesdits seconds repères, chacun desdits seconds repères étant susceptible de venir au droit du premier repère pour une position donnée de la bague de réglage (205).

17 - Ensemble selon la revendication 16, caractérisé
25 par le fait que l'élément fixe (204) comporte la lumière (269) qui forme le premier repère, et la bague de réglage (205) comporte les lumières (279, 280, 281) qui forment les seconds repères.

18 - Ensemble selon l'une des revendications 17 et 18,
30 caractérisé par le fait que les lumières (279, 280, 281) formant les seconds repères présentent des formes et/ou tailles différentes.

19 - Ensemble selon la revendication 18, caractérisé
35 par le fait que les formes et/ou tailles des lumières (279, 280, 281) formant les seconds repères sont associées

à l'état de compression de l'organe d'essorage (207).

20 - Ensemble selon l'une des revendications 18 et 19, caractérisé par le fait que les lumières (279, 280, 281) formant les seconds repères présentent des formes circulaires.

21 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 16 à 20, caractérisé par le fait que les axes des lumières (279, 280, 281) formant les seconds repères sont disposées dans un même plan perpendiculaire à l'axe de la bague de réglage (205).

22 - Ensemble de maquillage selon l'une des revendications 1 à 21, caractérisé par le fait que les lumières (279, 280, 281) formant les seconds repères sont au nombre de trois.

23 - Ensemble selon l'une des revendications 16 à 22, prises en combinaison avec la revendication 13, caractérisé par le fait que le manchon (264) présente une couleur différente de celle(s) de la bague de réglage (205) et du corps d'habillage (204) et constitue l'organe sous-jacent formant, avec les lumières (269, 279, 280, 281) pratiquées respectivement dans le corps d'habillage (204) et la bague (205), respectivement le premier et les seconds repères.

24 - Ensemble de maquillage selon les revendications 17 et 23 prises simultanément, caractérisé par le fait que la lumière formant le premier repère est constituée par une échancrure (269) de la bordure du corps d'habillage (204) opposée à celle qui reçoit le capuchon (203), le manchon (264) portant une protubérance (275) apte à venir se loger dans ladite échancrure (269).

25 - Ensemble selon l'une des revendications 9, 11 et 16, caractérisé par le fait que les parois latérales du corps d'habillage (204) et de la bague de réglage (205) se situent dans le prolongement l'une de l'autre.

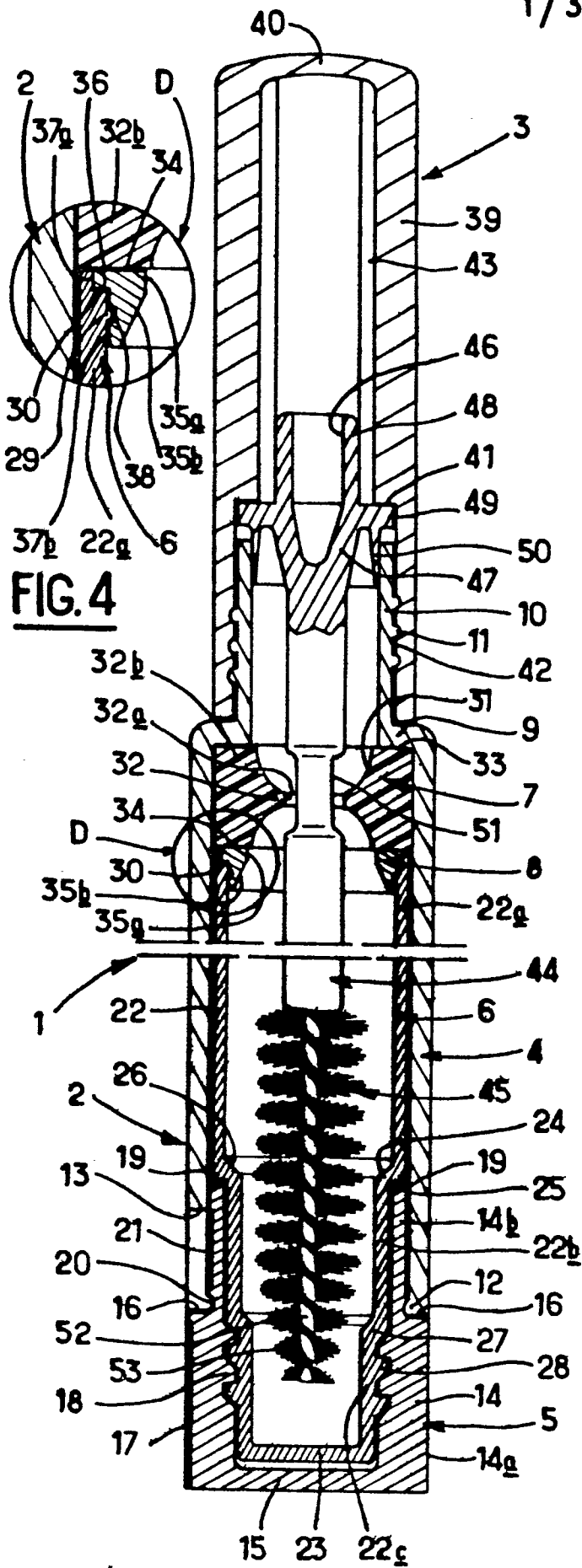


FIG. 4

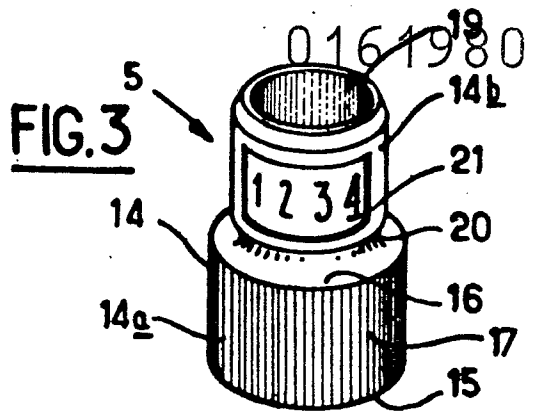


FIG. 3

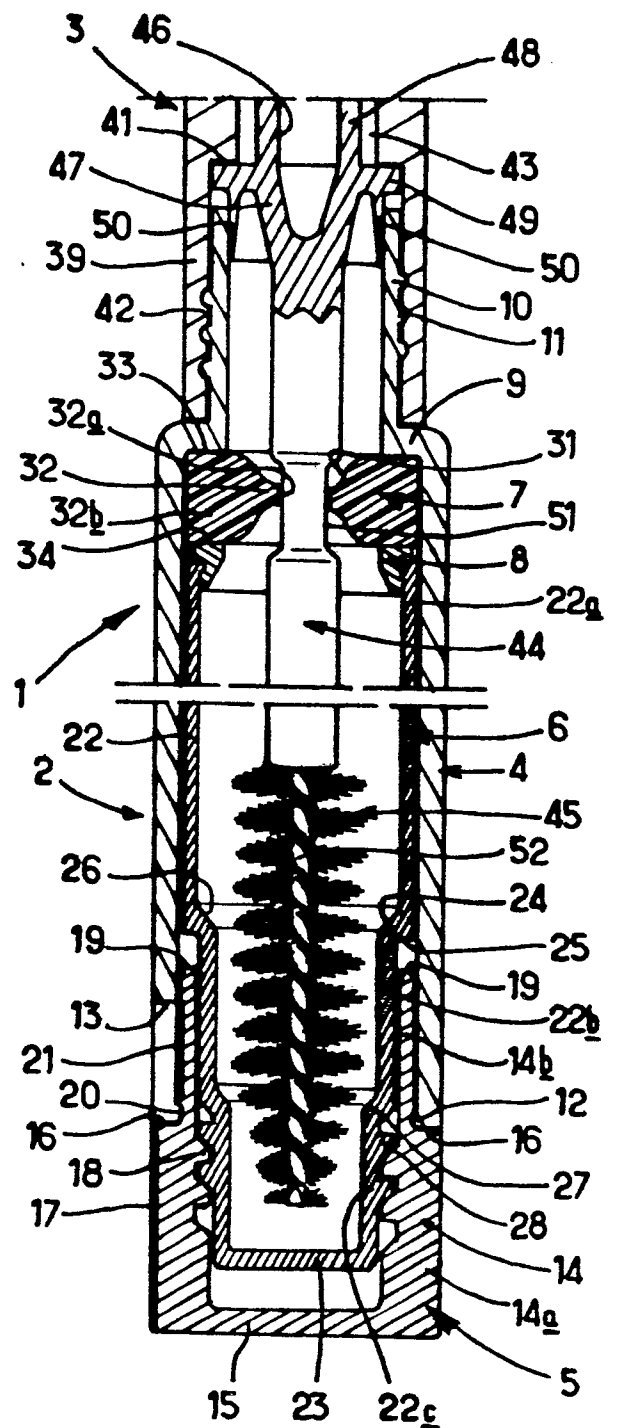


FIG. 2

FIG. 1

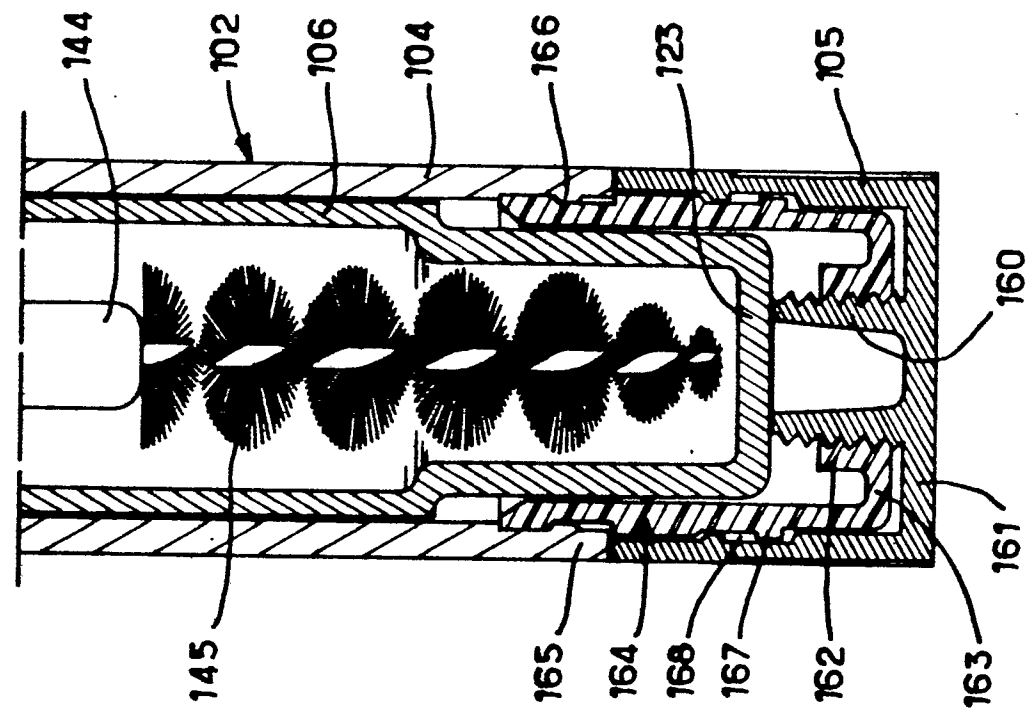


FIG. 6

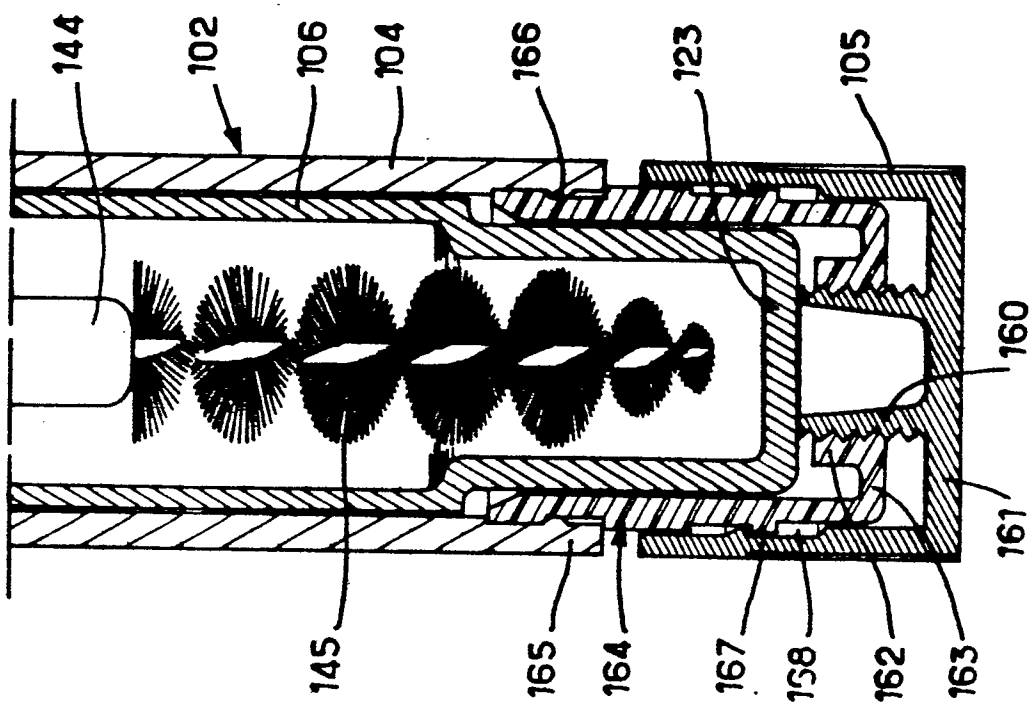


FIG. 5

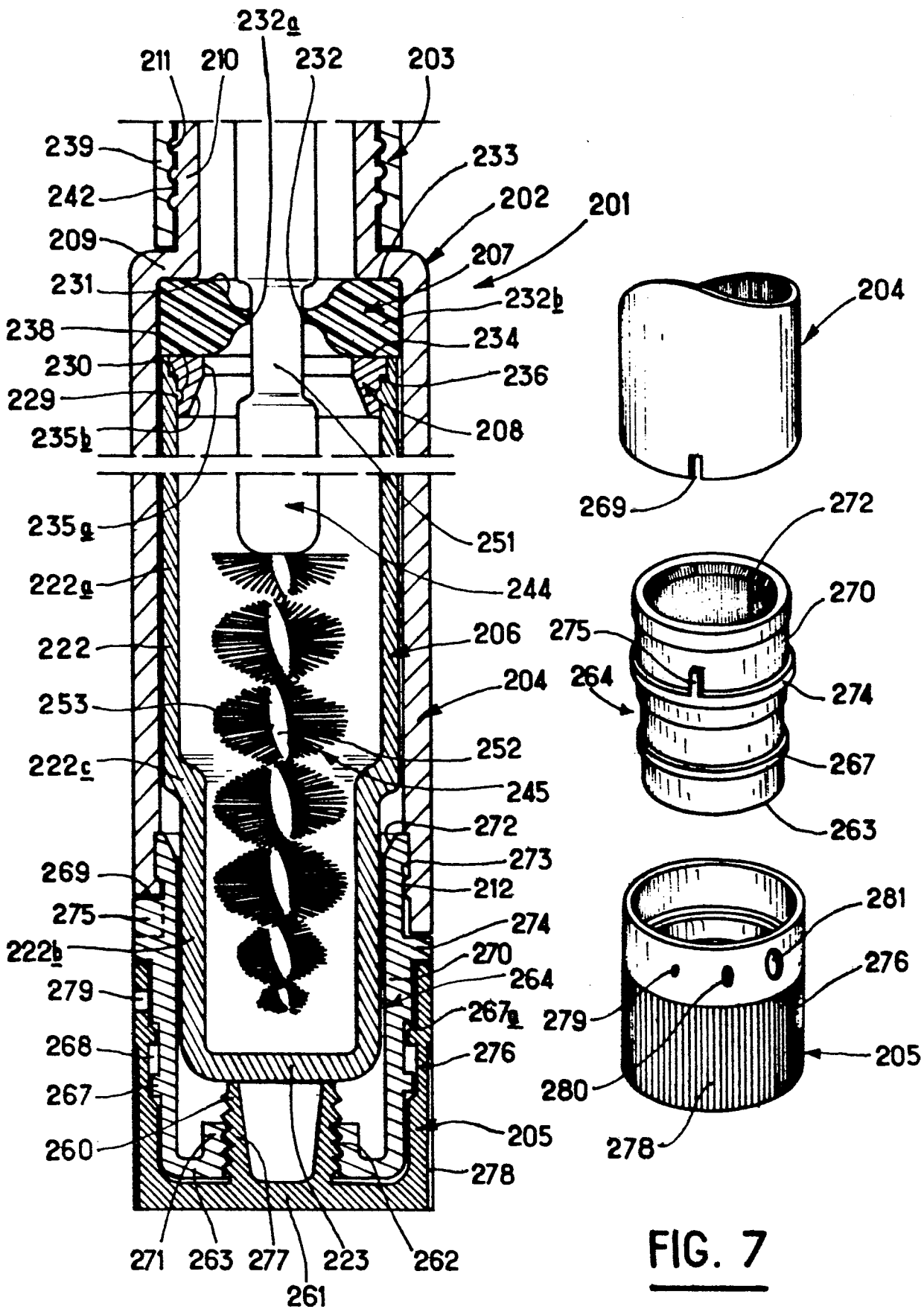


FIG. 8

FIG. 7